

Ecole Sainte Jeanne d'Arc
101, rue de la chapelle
78 630 Orgeval
☎ 01 39 75 90 63 ☎ 01 39 75 52 28

REGLEMENT

1) HORAIRES :

Classe : de 8h55 à 12h05 et de 13h30 à 16h35.

Ouverture principale (rue du dessous des prés) : 8h45/12h05 13h15/16h35

Ouverture garderie matin (rue de la Chapelle) : 8h à 8h45

Ouverture pour PS et MS (rue de la Chapelle): 11h55 à 12h05/16h25 à 16h35

Il est impératif d'être présent à l'école à l'heure des cours.

TOUT RETARD SERA SANCTIONNE PAR UN AVERTISSEMENT

(Trois avertissements = une punition)

Les enfants des classes maternelles doivent arriver à l'heure, sous peine de ne plus être acceptés en classe.

Les enfants déjeunant au pique-nique doivent arriver à l'école avec celui-ci dès 8 h 45.

Les parents doivent être sortis avant 8h55 et 13h30.

2) ABSENCES :

Toute absence inférieure à trois jours devra être justifiée par un billet d'excuse des parents. Toute absence supérieure à trois jours nécessitera un certificat médical.

3) DISCIPLINE DANS L'ECOLE :

1 – Le port de la **blouse propre est obligatoire** (en prévoir deux ou trois).

2 – Une **tenue et coiffure correctes** sont exigées. (pas de vernis à ongles).

3 – Tous vêtements et objets doivent être **marqués** au nom de l'enfant.

4 – L'école dégage sa **responsabilité** en cas de **perte** d'objets personnels, (bijoux, argent, jouets,.....)

5 - Les jouets autres que billes, cordes à sauter, élastiques ainsi que jeux électroniques ne sont pas acceptés.

6 – Nous serons sévères quant aux **langage et attitude** des enfants au sein de l'école.

7 – Le chewing-gum est interdit.

8 – Les cartes d'invitation aux anniversaires ne sont pas souhaitées dans l'école. Merci de les distribuer à l'extérieur.

9 – A la **cantine**, les enfants devront faire preuve de **POLITESSE** et de **RESPECT**.